

**Appel à projets 2021  
Région Auvergne -Rhône-Alpes  
Collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique  
Volet reconnaissance groupes Ecophyto 30 000  
Dossier de candidature**

**Ce formulaire est une copie du questionnaire à remplir sur la plateforme démarches-simplifiées.fr.**

**Lorsque vous renseignerez le numéro SIRET de votre structure, les champs suivants seront générés automatiquement :**

- Dénomination de la structure
- Siret
- Forme juridique
- Libellé NAF
- Date de création
- Effectif
- n° TVA
- Adresse postale
- Mail du demandeur (la personne qui créé le compte sur demarches-simplifiées.fr)

## **1- Identification du dossier**

### **1-1 Compléments structure porteuse**

#### **Corrections éventuelles des champs générés automatiquement**

Dénomination de la structure, adresse, etc.

### **1-2 Responsable légal de la structure porteuse**

**Prénom**

**Nom**

**Fonction**

### **1-3 Responsable du suivi du projet (correspondant direct)**

**Prénom**

**Nom**

**Structure**

**Fonction**

**Téléphone**

**Courriel**

**1-4 Animateur (si différent du responsable du suivi du projet)**

**Prénom**

**Nom**

**Structure**

**Fonction**

**Téléphone**

**Courriel**

**1-5 Principales caractéristiques du projet**

**Atelier(s) de cultures concerné(s)**

**Intitulé du projet**

**Nom du collectif (facultatif)**

## 2. Le collectif d'agriculteurs

**Nombre d'exploitations engagées ou envisagées dans le projet au moment du dépôt du dossier**  
8 exploitations au minimum

**Nombre d'agriculteurs**  
20 agriculteurs au maximum

**Liste des exploitations membres du collectif**  
Renseigner le tableau de présentation des exploitations

**Historique du collectif et actions éventuelles déjà menées**  
En 10 lignes maximum

**Éléments de cohésion de groupe (humaine, géographique, économique...) \***  
10 lignes maximum

**Le collectif a -t-il effectué une phase d'émergence dans le cadre du dispositif Ecophyto 30 000**  
? Sélectionnez une des deux valeurs  Oui  Non

Si oui, merci de remplir le bilan émergence et de le déposer ici

Veuillez télécharger, remplir et joindre [le modèle suivant](#)

**Présenter rapidement les motivations du groupe qui ont été à l'origine du projet \***

### 3. Le territoire concerné par le projet

#### Dénomination et localisation du territoire

#### Localisation des exploitations membres du collectif dans ce territoire

Un fond de carte avec des points localisés manuellement convient

#### Présentation synthétique du territoire et ses principales caractéristiques

Filières et productions agricoles présentes en 15 lignes maximum

#### Enjeux du territoire par rapport aux produits phytosanitaires

Préciser les zonages réglementaires présents sur le territoire, notamment captages, zones vulnérables ...

15 lignes maximum

#### Autres enjeux du territoire ayant un intérêt pour le projet

Economiques, environnementaux...

2 lignes maximum

### 4. Le programme d'accompagnement prévu par le collectif

#### Cas des groupes arrivant en fin de reconnaissance

**Le groupe a été reconnu par le comité des financeurs Ecophyto durant 3 ans. Il souhaite poursuivre ses travaux au travers d'une nouvelle candidature à la reconnaissance : vous devez avoir renseigné le questionnaire EUSurvey en ligne qui vous sera transmis par la DRAAF sur demande.**

**En quoi le projet a besoin de se renouveler ? (chantiers pas aboutis, nouveaux besoins, etc) 15 lignes maximum**

#### **Quel sera le niveau d'ambition de la nouvelle candidature par rapport à la précédente ?**

Situez votre projet sur l'échelle ESR (efficacité, substitution, re-conception) utilisée pour qualifier les degrés de changements de pratiques (<https://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/esr-efficacité-substitution-re-conception>) ? Expliquez les moyens que le groupe se donne pour y parvenir. Le comité des financeurs souhaite que l'ambition de la nouvelle candidature soit plus importante que la précédente. 15 lignes maximum

#### 4-2. Les objectifs du projet

**Présenter la problématique initiale qui génère le projet, en lien avec les enjeux du territoire précédemment exposés**

Expliquer en quoi le projet est cohérent avec le territoire sur lequel il se déploie

### **Présenter les objectifs du projet au regard de la triple performance agro-écologique**

A partir de la synthèse des diagnostics, décrire les objectifs poursuivis en terme de changements de pratiques et de modifications de système, au regard de la triple performance (économique, environnementale et sociale) - il ne s'agit pas de présenter les actions, qui font l'objet du point 4.6.

Si vous souhaitez valoriser des diagnostics partiels déjà réalisés, vous pouvez les compléter. Reportez-vous à l'annexe 3 : [http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020-2\\_Reco30000\\_Annexe\\_3\\_\\_Diagnostics\\_agro-ecologiques\\_cle0efaa3.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020-2_Reco30000_Annexe_3__Diagnostics_agro-ecologiques_cle0efaa3.pdf)

### **Objectifs économiques**

Filière économe, valeur ajoutée, dépendance aux phytos, En 5 lignes max

### **Objectifs sociaux**

Temps de travail, rapport aux riverains, santé des utilisateurs, etc – En 5 lignes max

### **Objectifs environnementaux et agronomiques**

**Présenter les objectifs du projet au niveau de la réduction des produits phytosanitaires (obligatoire)**

**Les objectifs de baisse des IFT sont ceux à atteindre pour le groupe à la fin du projet (3 ans), compatibles avec le projet choisi et le plan d'actions. La baisse est exprimée en % de réduction de l'IFT global du groupe (herbicides, hors herbicides) et % d'augmentation de l'IFT bio-contrôle, par rapport à la situation initiale identifiée grâce aux diagnostics. Les IFT doivent être pondérés par la SAU.**

**Vous pouvez vous appuyer sur le guide méthodologique, l'atelier de calcul d'IFT et les doses de références :**

**<https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>**

**IFT initial global du groupe \***

**IFT de l'année n-1 (année d'émergence)**

**Objectif de baisse de l'IFT global dans 3 ans \***

**IFT initial herbicides du groupe \***

**IFT de l'année n-1 (année d'émergence)**

**Objectif de baisse de l'IFT global herbicides dans 3 ans \***

**IFT initial hors herbicides du groupe \***

**IFT de l'année n-1 (année d'émergence)**

**Objectif de baisse de l'IFT hors herbicides dans 3 ans \***

**IFT initial glyphosate du groupe**

**IFT de l'année n-1 (année d'émergence)**

**Objectif de baisse de l'IFT glyphosate dans 3 ans**

**IFT initial biocontrôle du groupe \***

**IFT de l'année n-1 (année d'émergence)**

**Objectif d'augmentation de l'IFT biocontrôle dans 3 ans \***

**Autres objectifs environnementaux et agronomiques \***

*Exple : allongement des rotations, limitation du labour...*

En 5 lignes maximum

#### **4-3 Moyens mis en oeuvre dans le projet**

**Présenter les leviers agronomiques testés dans les réseaux DEPHY que le collectif a choisi de mobiliser pour atteindre les objectifs du projet**

Une liste indicative de leviers est présentée ici :

[http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020\\_Reco30000\\_Annexe\\_2\\_Leviers\\_agronomiques\\_cle0b4bda.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020_Reco30000_Annexe_2_Leviers_agronomiques_cle0b4bda.pdf)

**Préciser de quel(s) réseau(x) DEPHY ils sont issus**

Filière, structure animatrice

**Comment le collectif s'est approprié ces résultats DEPHY**

**Citer les autres leviers qui sont éventuellement mobilisés et la source de transfert**

GIEE, 30 000, démarches territoriales/contrats de rivière...

#### **4-4 Partenariats mobilisés pour la mise en oeuvre du projet, relations avec les autres collectifs**

**Partenaires obligatoires compte tenu des objectifs assignés aux collectifs 30 000 : Réseaux DEPHY FERME**

**Exemples de partenaires potentiels :**

- DEPHY EXPE
- autres collectifs : 30 000, GIEE, autres collectifs animés par votre structure... ;
- stations expérimentales ;
- porteurs de démarches ou de contrats territoriaux territoriales (syndicats d'eau, collectivités territoriales type communauté de communes, métropoles, ...)
- enseignement agricole ;
- acteurs économiques des filières (coopératives, négoce, distributeurs, ...)
- organismes de recherche/développement (institut technique, INRA, enseignement supérieur

agronomique) ;

- ...

Un intervenant extérieur, un formateur, la DRAAF ne rentrent pas dans la catégorie des partenaires pour le dossier de candidature.

### **Actions qui peuvent être développées en partenariat avec l'enseignement agricole :**

#### En amont ou début de projet :

- diagnostics agro-écologiques d'exploitations du collectif ;
- travail d'un groupe d'élèves-classe sur les indicateurs du projet ;
- participation et expertise pédagogique sur des ateliers de co-innovation.

#### En cours de projet :

- organisation ou accueil d'une réunion technique pour présenter les résultats du groupe
- réalisation d'un essai, expérimentation sur l'exploitation de l'établissement ;
- organisation d'une visite des membres du collectif sur l'exploitation de l'établissement ;
- observations-suivis sur des parcelles d'agriculteurs du collectif par des élèves ;
- échanges de pratiques entre agriculteurs ;
- organisation de formations.

#### En cours et/ou fin de projet : capitalisation et diffusion

- travail d'un groupe d'élèves-classe sur le calcul des indicateurs du projet ;
- organisation d'une journée de communication-diffusion autour du projet du collectif dans l'établissement ;
- réalisation de supports (fiches, posters, ...).

Pour se mettre en relation avec un établissement d'enseignement agricole, sont à disposition

- des référents « enseigner à produire autrement » : contacter René RIPOCHE au SRFD par message électronique : [rene.ripoche@educagri.fr](mailto:rene.ripoche@educagri.fr)
- un livret de présentation des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Decouvrez-les-exploitations-et>

### **Actions qui peuvent être développées en partenariat avec les démarches territoriales :**

Contactez l'Association Rivières Auvergne-Rhône-Alpes (ARRAA) [evelyne.montagnon@arraa.org](mailto:evelyne.montagnon@arraa.org) ou

les agences de l'eau (Loire Bretagne [yannick.bayle@eau-loire-bretagne.fr](mailto:yannick.bayle@eau-loire-bretagne.fr), Rhône Méditerranée corse

[patricia.delay@eaurmc.fr](mailto:patricia.delay@eaurmc.fr), Adour Garonne consultez le site <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/contact.html>)

### **Listez les partenaires de projet.**

*Appuyez sur "ajouter une ligne" en dessous du bloc pour ajouter un autre partenaire*

## Partenaire pour le projet \*

**Nom du partenaire**

**Objet du partenariat \***

Le partenariat est : \*  Acquis  Envisagé

Lettre d'engagement ou de soutien

**Uniquement pour les partenariats acquis.**

A minima celle d'un réseau DEPHY qui accompagnera le futur groupe Ecophyto 30 000 dans la réalisation de son plan d'actions.

## 4-5 Calendrier prévisionnel du programme d'accompagnement

ATTENTION : ce calendrier est uniquement indicatif pour l'examen du dossier de candidature. Le début du financement de l'animation du groupe ne pourra avoir lieu qu'après la notification de l'avis du comité des financeurs Ecophyto sur la candidature. Certaines agences de l'eau acceptent la prise en charge financière des travaux au dépôt de la demande financière, les contacter pour plus de détails.

**Début du projet**

**Fin de projet**

Rappel : le programme doit durer 3 ans

### 4-6 Plan d'actions détaillé et son financement sur 3 ans

Rappel : le contenu obligatoire du plan d'actions est présenté dans le cahier des charges.

Remplir le tableau joint dans le dossier de candidature sur [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr)

### 4.7 Résumé du projet

Merci de résumer en 10 lignes maximum votre projet

## 5 – Aides financières sollicitées

**Montant des crédits Ecophyto II demandés pour les 3 ans**

Reporter le total de la colonne 3 du plan d'actions détaillé

**Montant des autres sources de financement sur 3 ans**

Reporter le total de la colonne 6 du plan d'actions détaillé

**Formulaires de demande d'aide financière auprès des agences de l'eau – à lister**

Pour vous aider vous pouvez consulter le Guide des aides disponible à l'adresse suivante :

[http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020\\_Annexe\\_4\\_Guide\\_Aides\\_financieres\\_30\\_000\\_cle874bd4.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020_Annexe_4_Guide_Aides_financieres_30_000_cle874bd4.pdf)

## 6 – Modalités de suivi du programme d'accompagnement

Ces indicateurs sont choisis pour être en relation avec le projet, les thématiques de travail et le plan d'actions. Des indicateurs sont définis pour l'ensemble des groupes Ecophyto 30 000 au niveau national et leur transmission est obligatoire chaque année, via un questionnaire en ligne renseigné par l'animateur (cf paragraphe 5 du cahier des charges).

### **Indicateurs de suivi de l'activité du collectif \***

Ils doivent être en relation très étroite avec le projet du groupe, les leviers choisis.

Pour information, les indicateurs suivants sont demandés dans le questionnaire annuel de suivi par les pilotes régionaux :

- nombre de réunions collectives organisées sur l'année et taux de participation des agriculteurs ;
- nombre de visites individuelles d'agriculteurs sur l'année ;
- actions ou manifestations de valorisation des travaux du collectif auprès d'autres agriculteurs ou acteurs agricoles ;
- livrables produits par le collectif

### **Indicateurs de moyens \***

Ils correspondent aux procédés ou outils utilisés pour atteindre les objectifs du projet.

Les principaux leviers agronomiques mobilisés par le groupe sont obligatoires dans le bilan annuel ; vous pouvez vous reporter à l'annexe 2 de l'appel à projets [http://draaf.auvergne-rhone-](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020-2_reco_30_000_annexe_2_leviers_agronomiques_cle88119d.pdf)

[alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020-2\\_reco\\_30\\_000\\_annexe\\_2\\_leviers\\_agronomiques\\_cle88119d.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2020-2_reco_30_000_annexe_2_leviers_agronomiques_cle88119d.pdf)

*Autres exemples :*

- évolution du nombre d'exploitations utilisant le bio-contrôle ;
- nombre de réunions d'échanges avec un réseau DEPHY ;
- actions ou manifestations auxquelles le collectif a participé ;
- surface désherbée mécaniquement ;
- nombre d'exploitations ayant mis en place une bande fleurie, une réduction de dose, une expérimentation de biocontrôle....

## **Indicateurs de résultats et de performance (économique, environnementale et sociale)**

### **Performance économique :**

*Exemples :*

- charges phytos €/ha SAU cultures (chiffrage ou évolution)
- marge brute / ha culture concernée et son évolution
- poids des intrants biocontrôle dans les intrants totaux ....

### **Performance agronomique et environnementale :**

Rappel : le calcul des IFT herbicides, hors herbicides et bio contrôle est obligatoire.



Les IFT glyphosate sont fortement souhaités ainsi que l'IFT cuivre si la filière est concernée, compte tenu du plan de sortie du glyphosate et de la feuille de route cuivre.

*Exemples :*

- *IFT glyphosate,*
- *quantités de substances actives utilisées / ha / par an,*
- *biodiversité : nombre d'espèces bord de champ, population avifaune, coléoptères, etc,*
- *ml de haies*
- *résultats qualité de l'eau*

### **Performance sociale :**

*Exemples :*

- *évolution de la classe toxicologique des substances actives utilisées ;*
- *temps de travail*

### **Indicateurs complémentaires de résultats et de performance économique \***

Au moins un indicateur

### **Indicateurs complémentaires de résultats et de performance environnementale \***

Au moins un indicateur

### **Indicateurs complémentaires de résultats et de performance sociale \***

Au moins un indicateur

## **7 – Compétences et expériences de la structure et de l'animateur pour l'animation et l'agro-écologie**

### **Nature du contrat de l'animateur dans la structure**

S'il ne s'agit pas d'un CDI, préciser la nature et la durée du contrat

### **Ancienneté de l'animateur dans la structure**

### **Compétences de l'animateur pour l'animation de groupes - préciser comment elles ont été acquises**

### **Compétences de l'animateur pour l'accompagnement des agriculteurs dans l'agro-écologie et la réduction des produits phytopharmaceutiques - préciser comment elles ont été acquises**

### **Actions prévues par la structure pour accompagner l'animateur dans la réalisation de ses missions pour le collectif candidat**

### **Commentaires supplémentaires**

### **L'animateur peut joindre un CV s'il le souhaite**

## 8 – Compléments d'information

**Le porteur peut joindre au dossier tout élément jugé utile à l'analyse de son programme**

**Commentaires supplémentaires éventuels**

**Le porteur doit joindre au dossier le justificatif de réalisation des diagnostics**

Déposer ici l'attestation de réalisation, datée et signée, des diagnostics d'exploitations.

## 9 - Engagements

**Le représentant de la structure porteuse s'engage à :**

- Accorder du temps d'animation, identifié dans le dossier de candidature, à l'animateur afin que cette personne puisse mettre en œuvre le plan d'actions tel que prévu dans ce dossier, et ce sur un an maximum
- S'assurer que l'animateur mette en œuvre le plan d'actions tel que prévu dans le dossier de candidature du collectif
- Permettre à l'animateur d'acquiescer si besoin, des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme
- S'assurer que l'animateur renseigne annuellement le questionnaire en ligne de suivi des "collectifs 30 000"
- Informer la DRAAF de toute modification des informations fournies dans le présent dossier, en particulier de tout changement lié à la personne morale, aux exploitants engagés, au territoire concerné, à la durée du projet et aux actions engagées

**L'animateur s'engage à :**

- Mettre en œuvre le programme d'accompagnement et le plan d'actions tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif, sur la durée prévue
- Consacrer le nombre de jours prévus dans le dossier de candidature du collectif, à cette mise en œuvre
- Acquiescer si besoin des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme d'accompagnement
- Renseigner annuellement le questionnaire en ligne de suivi des collectifs 30 000 ainsi que le bilan final
- Informer la DRAAF de toute modification liée au groupe, au projet ou à l'animation du groupe
- Participer et contribuer au groupe capitalisation des travaux, coordonné par la Chambre régionale d'agriculture

**Je certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité**

**Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes**

<b>Plan d'actions détaillé et son financement sur 3 ans</b>					
<i>Se référer au contenu obligatoire des programmes d'accompagnement précisé dans le cahier des charges du volet reconnaissance groupe Ecophyto 30 000 paragraphe 4 + notice.</i>					
<b>Intitulé du projet</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Action et son contenu</b> Distinguer actions collectives et actions individuelles	<b>Temps passé</b> (nb jours)	<b>Coût total estimé</b> (préciser TTC ou HT)	<b>Acteurs impliqués</b>	<b>Financeurs potentiels + taux de financement</b> ou montants par financeur
<b>Animation du groupe</b>					
<b>Transfert / Communication</b>					
<b>Capitalisation des résultats et des expériences</b>					
<b>Autres</b>					
<b>Total</b>		Total des jours d'animation sur 3 ans	Coût total TTC ou HT :		